

Amélie Drainville
Étudiante en science politique
Université de Sherbrooke

Mémoire présenté aux Constituantes et Constituants du Québec

Dans le cadre de la tournée *Constituons !* organisée par l'INM

La Visitation-de-l'Île-Dupas

14 février 2018

Ce mémoire n'en est pas un comme les autres. Dans le cadre de mes études, je devais choisir un livre parmi 3 choix au sujet de la démocratie, en faire la synthèse et expliquer la place de la connaissance dans la thèse de l'auteur. Ce livre a complètement bouleversé mes *a priori* sur la démocratie. Je vous offre donc dans ce mémoire le travail que j'ai rédigé dans le cadre de ce cours, tout récemment d'ailleurs, dans l'espoir que cela vous donne envie de lire le livre et vous allume une lanterne dans votre processus de rédaction de la Constitution du Québec. Après le bref travail de synthèse, je reviendrai sur des pistes de réflexion pour les Constituantes et les Constituants en lien avec son contenu.

Contre les élections : un plaidoyer pour un démocratie représentative aléatoire

La démocratie représentative élective est en péril. Voilà le constat posé par l'écrivain, archéologue et spécialiste de l'histoire culturelle David Van Reybrouck. Un constat lourd, certes, mais qui a amené l'auteur belge à explorer les solutions possibles pour construire de réelles démocraties où le savoir scientifique et l'intérêt public sont au cœur des décisions. Dans son ouvrage *Contre les élections* publié en 2014 chez Actes Sud, Van Reybrouck procède à une relecture de l'histoire de la démocratie pour convaincre le lecteur que la solution aux déboires actuels des systèmes dits démocratiques se trouve dans le tirage au sort. Dans cette synthèse de lecture, la thèse centrale de l'auteur sera résumée et la place du problème de la connaissance dans l'ouvrage sera analysée.

Actuellement, les régimes démocratiques se retrouvent dans un paradoxe selon Van Reybrouck : l'appui à la démocratie comme mode de sélection des gouvernant.e.s n'a jamais été aussi élevé au sein des populations, mais ces dernières sont de plus en plus méfiantes et cyniques face à leurs élu.e.s et leurs institutions (Van Reybrouck 2014, 11-12). L'auteur pose deux symptômes à ce qu'il nomme le « syndrome de la fatigue démocratique » (28) : la crise de la légitimité et la crise de l'efficacité. Dans le premier cas, il expose que les électrices et électeurs n'ont plus envie de voter, que l'affiliation partisane laisse place à une plus grande volatilité électorale et que le nombre de membres des partis politiques est en chute libre (18-20). Dans le second cas, il met de l'avant l'extension du temps requis pour former des gouvernements de coalition (notamment dans les pays où le mode de scrutin est proportionnel), les sanctions électorales très fortes pour les partis au pouvoir d'une élection à l'autre et la lenteur de l'action publique (21-23). En somme, Van Reybrouck estime qu'il y a « effritement du soutien » populaire et « effritement de la capacité d'action ». Le constat de la fatigue démocratique ainsi posé, Van Reybrouck présente les

diagnostics qui ont été proposés par différents groupes : les populistes pointent du doigt les politicien.nes qui font partie de l'élite (29), les technocrates cherchent à ériger un État gestionnaire dirigé par des spécialistes (33) alors que les antiparlementaristes ou néoparlementaristes suggèrent un retour à la démocratie directe (37). Or, pour Van Reybrouck, aucun de ces diagnostics ne s'attaque à ce qu'il considère la racine du problème : le « fondamentalisme électoral » (52).

Pour marquer son argumentaire en faveur du tirage au sort, l'auteur explore l'histoire de la pensée politique et philosophique. En effet, Van Reybrouck s'attèle à démontrer que l'association des termes « démocratie représentative » et « élection » est très récente dans l'histoire de l'humanité et de la pensée politique : jusqu'au XIX^e siècle, les philosophes ont toujours associé l'élection à l'aristocratie et le tirage au sort à la démocratie. Que l'on explore la pensée d'Aristote, Montesquieu, Rousseau ou Tocqueville, ils ont tous un jour ou l'autre soit plaidé en faveur du caractère démocratique du tirage au sort ou en défaveur du caractère élitiste du processus électif, bien que ce fait soit presque toujours occulté lorsque l'on enseigne la pensée de ces auteurs (73-95). Cette évacuation procède de ce que l'auteur appelle la « démocratisation des élections ». Essentiellement, l'élection est devenue une norme lorsque « le combat pour la démocratisation [a] cessé d'être un combat contre les élections, pour devenir un combat en faveur de l'extension du droit de vote » (119). L'élection est donc devenue au fil des années le pilier des démocraties occidentales, d'où l'érection de ce principe au rang du sacré, comme une fin en soi (52).

David Van Reybrouck, à l'instar de James Fishkin, expose que l'utilisation d'un échantillon arbitraire permet d'avoir une véritable égalité politique, puisque tous ont la même probabilité d'être sélectionnés (125-126). Il présente ainsi le tirage au sort comme un remède non seulement possible, mais qui a fait ses preuves par les succès d'expériences d'assemblées délibératives et participatives tirées au sort au Canada, aux États-Unis, aux Pays-Bas, en Islande et en Irlande (134-137). L'auteur estime que le modèle de Terill Bouricius en six instances tirées au sort (162-163) pourrait être appliqué en tout ou en partie, que ce soit pour simplement pour se pencher sur une loi particulière ou pour éventuellement remplacer une assemblée élue (171-172). L'auteur conclut d'ailleurs son ouvrage par un « plaidoyer provisoire » pour un système bireprésentatif, qui combinerait une chambre élue et une chambre tirée au sort, une formule intermédiaire préconisée également par Aristote, Montesquieu, Diderot et Rousseau (94-95).

Bien qu'il ne soit pas explicitement nommé, le problème de la connaissance, au cœur des remises en question des systèmes démocratiques, se taille une place importante dans l'ouvrage de Van Reybrouck. D'une part, il parvient à contrecarrer l'argument principal des opposants au tirage au sort, qui voudrait que les chances d'avoir des personnes incompetentes à des postes importants soient accrues. Or, les expériences récentes de démocratie délibérative montrent que les gens « ordinaires » sont plus compétents qu'on le pense lorsqu'on leur donne les moyens d'affiner leur pensée politique et qu'on leur fournit de l'information. Alors que le processus électif mène à la partisanerie, à une gouvernance par les sondages d'opinion et à des slogans creux, la délibération des membres d'une assemblée aléatoire permet de creuser à fond les dossiers et les individus sont plus à même de faire des choix éclairés. L'auteur est donc pleinement conscient du fait que le processus électoral évacue les débats de fond, la recherche d'arguments solides et la vérification des faits au profit d'opinions et de « phrases choc » qui font le bonheur des médias. Or, l'expérience de Fishkin montre que la délibération rend les participant.e.s aptes à reconsidérer l'opinion qu'elles et ils avaient *a priori* et cela leur permet de saisir la complexité des choix politiques (128).

De manière plus large, si chaque individu est conscient qu'il devra au cours de sa vie occuper le rôle du gouvernant comme du gouverné, les chances d'accroître l'intérêt pour la chose publique et la qualité de l'éducation politique individuelle sont grandes. Dans le contexte actuel où l'humanité doit faire face à l'immense défi des changements climatiques, il serait donc totalement approprié de croire qu'une assemblée tirée au sort serait plus à même d'apporter des solutions, car moins préoccupée par la pression des multinationales et des lobbys que par la raison scientifique.

D'autre part, l'auteur fait mention d'une « démocratie diplômée », car le système actuel valorise beaucoup les compétences des élu.e.s, qui ont pratiquement tous des diplômes universitaires (31). C'est ce qui a construit le nouvel élitisme de l'élection ou l'aristocratie moderne, car même si tous peuvent présenter leur candidature, une majorité de la population s'exclut d'emblée car elle ne se sent pas apte ou légitime à gouverner. Conclusion : dans ce système, une opinion a plus de valeur s'il y a un diplôme derrière. Toutefois, on peut se demander en quoi l'opinion de l'un aurait plus de valeur que l'opinion de l'autre dans la mesure où les opinions ne se bâtissent pas réellement par la connaissance scientifique (tel qu'énoncé ci-haut). Ainsi, avec une sélection aléatoire, les citoyen.nes ne se sentiraient pas illégitimes de contribuer aux décisions démocratiques puisqu'elles et ils seraient plusieurs à ne pas nécessairement avoir de diplôme d'études supérieures.

En conclusion, David Van Reybrouck amène le lecteur à considérer que la démocratie représentative aléatoire permet une réelle égalité politique. Il faut donner le pouvoir à ceux qui ne le veulent pas, voire à ceux qui le répugnent pour parvenir à des choix basés sur la raison et l'intérêt collectif. Les arguments de l'auteur soutiennent implicitement la thèse que la connaissance doit occuper une place centrale dans les décisions politiques ; l'expérience a prouvé que des citoyen.nes bien informé.e.s sont à même de prendre des décisions éclairées, et ce peu importe le niveau d'éducation des individus. Dans son ouvrage, l'auteur se montre critique à l'égard du peu de considération que l'on porte aujourd'hui à la conception qu'avaient les grands penseurs politiques du tirage au sort. Serait-ce un oubli volontaire des contemporains pour mieux préserver un système élitiste et peu démocratique ?

Retour sur le contenu et pistes de réflexion

Vous aurez compris que ce mémoire s'adresse surtout à la Commission no 3 : Institutions et pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire). Je crois que l'on ne peut rester indifférent face à des informations aussi confrontantes. Il est impératif de réintroduire le tirage au sort dans nos institutions politiques, ne serait-ce que par un Sénat de citoyen.ne.s sélectionné.e.s aléatoirement avec une limite de mandat d'un an qui pourraient étudier en profondeur les projets de loi et les accepter ou les refuser. Il pourrait également y avoir des sièges réservés à l'Assemblée nationale pour des citoyen.ne.s tiré.e.s au sort. Les possibilités de modalités sont multiples et je ne souhaite pas entrer dans les détails, car mon plaidoyer n'est pas en faveur d'une forme précise mais bien en faveur d'un système bireprésentatif, mêlant l'élection et l'aléatoire.

En espérant que cet appel sera entendu et étudié,

Amélie Drainville

Bibliographie

Van Reybrouck, David, 2014, *Contre les élections*, Actes Sud.